https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2059

Battons-nous pour nos salaires/ ! En grève le 26 janvier/ !

- EDUCATION EN LUTTE !

-

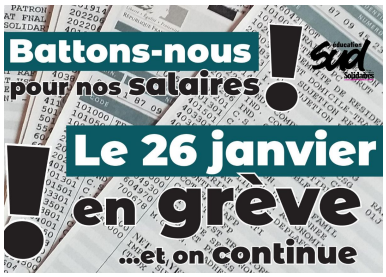

Date de mise en ligne : mardi 26 janvier 2021

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Le ministre Blanquer a annoncé en grande pompe une augmentation de 400 millions d'euros (soit 29 euros bruts mensuels par agent-e) pour les personnels de l'Éducation nationale inscrite dans le projet de loi de finances 2021. C'est une somme dérisoire rapportée aux plus de un million cent-trente-mille personnels dans l'Éducation nationale. Alors que les salaires stagnent voire baissent depuis de nombreuses années, l'heure est à la mobilisation pour imposer de réelles augmentations de salaires sans une nouvelle dégradation de nos conditions de travail.

Un salaire qui baisse

Le salaire des personnels de la Fonction publique (titulaires ou contractuel-le-s) est calculé à partir de la valeur attribuée au point d'indice. Depuis 25 ans, l'augmentation de la valeur du point d'indice a été inférieure à l'inflation 21 fois. Rapporté à la situation de 1995, le salaire d'un-e professeure des écoles ou d'un-e certifié-e au 5e échelon (indice 476) est plus bas de 551 euros bruts constants !

Dans le même temps, certain-e-s agent-e-s comme les AED et les AESH perçoivent un salaire si bas que lorsque le SMIC est revalorisé pour tenir compte de l'inflation, leur salaire calculé sur la base de la grille indiciaire se trouve alors en-dessous du Smic. L'administration est alors obligée de verser une indemnité différentielle pour que les AED et AESH perçoivent le salaire minimum.

Des inégalités salariales femmes / hommes qui persistent

Le salaire net des enseignantes est inférieur de 13,9% à celui de leurs collègues masculins. Il existe plusieurs raisons à cela. Les HSA profitent essentiellement aux hommes, qui perçoivent 51% de rémunération liée aux HSA de plus que les femmes. De plus, les femmes sont plus souvent contraintes de prendre en charge la garde des enfants et sont bien plus souvent à temps partiel.

Le Grenelle : une arnaque

La montagne de milliards d'euros évoquée par Blanquer durant le mouvement sur les retraites accouche d'une souris de 400 millions d'euros, essentiellement consacrée à des primes.

Une "prime d'attractivité" qui ne concerne qu'une minorité de personnels

Le ministre prévoit une "prime d'attractivité" versé entre l'échelon 2 et l'échelon 7 de la classe normale aux enseignant-e-s titulaires, CPE et PsyÉN. Son montant sera dégressif, de 99Euros nets mensuels environ à l'échelon 2 à 35Euros à l'échelon 7. Cette prime sera déclinée pour les enseignant-e-s contractuel-le-s avec un montan plus faible encore. Le ministre invente 7 nouveaux "paliers" pour attribuer le versement de cette prime, de 54 à 27Euros nets mensuels. Les AED, AESH, personnels administratifs et enseignant-e-s stagiaires dont les salaires sont les plus bas se trouvent exclus du versement de la prime. Aucune revalorisation du salaire des personnels enseignants d'un échelon supérieur au septième n'est prévue. En tenant compte de l'inflation, les salaires des personnels ont pourtant baissé de 19,82 % depuis 1995 !

Une prime d'équipement insuffisante

Alors que les personnels (enseignant-e-s, CPE, AED, AESH) ont largement contribué à maintenir le lien avec les élèves durant le premier confinement en dehors de tout cadre réglementaire, le ministre refuse d'indemniser les

Copyright © SUD éducation 92

personnels. Il propose le versement d'une prime annuelle d'équipement 150Euros nets annuels versée uniquement aux enseignant-e-s et dont seront exclu-e-s les contractuel-le-s qui ne seront pas embauché-e-s à l'année, ainsi que les professeur-e-s documentalistes ! Pour s'équiper, les personnels ont pourtant toutes et tous besoin d'une dotation initiale importante dès maintenant complétée par cette prime annuelle. Cette prime ne doit pas non plus être un moyen d'imposer à terme le télétravail aux personnels.

Des mesures catégorielles dérisoires

Le ministre prévoit d'autres mesures catégorielles dérisoires, comme la préennisation de la prime exceptionnelle de direction au lieu d'augmenter massivement les décharges de direction et d'embauche des aides administratives, et une augmentation minime du taux de promotion à la hors-classe des enseignant-e-s, de 17 à 18 %.

Nous avons des revendications :

Pour SUD éducation, il est urgent d'obtenir satisfaction sur les revendications immédiates :

- l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels ;
- l'intégration des primes et indemnités au salaire ;
- une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent-e est bas, pour réduire les inégalités salariales.

SUD éducation revendique également dans le cadre du projet d'égalité salariale qu'elle porte : avec l'Union syndicale Solidaires, une augmentation du Smic à 1700Euros nets ; la titularisation sans condition de concours ni de nationalité à temps plein de tous les personnels contractuels de l'Éducation nationale.

Affiche / autocollant